

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776**

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Industrial Vehicles & Machinery Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7B1, Place du Portage, Phase III
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet OCPN - Pneus militaires	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60HS-12MILT/A	Date 2012-06-28
Client Reference No. - N° de référence du client E60HS-12MILT	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$HS-626-60755
File No. - N° de dossier hs626.E60HS-12MILT	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-08-07	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Authier, Carolle	Buyer Id - Id de l'acheteur hs626
Telephone No. - N° de téléphone (819)956-3961 ()	FAX No. - N° de FAX (819)956-5227
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
D-I	As per Call-Up document	I-I	As per Call-Up document

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET EXIGENCES FINANCIÈRES

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Capacité financière

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée de l'offre à commandes
4. Responsables

5. Utilisateurs désignés
6. Procédures pour les commandes subséquentes
7. Instrument de commande
8. Limite des commandes subséquentes
9. Ordre de priorité des documents
10. Attestations
11. Lois applicables

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation
6. Clauses du guide des CCUA
7. Instructions pour l'expédition

LISTE DES ANNEXES

Annexe A - Rabais sur la liste des prix publiée

Annexe B - Prix

Annexe C - La liste des points de distribution

Annexe D - Rapports d'utilisation

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et
- Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent:
 - 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
 - 7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les Annexes comprennent: l'Annexe A - Rabais sur la liste des prix publiée, l'Annexe B - Prix, l'Annexe C - La liste des points de distribution et l'Annexe D - Rapports d'utilisation.

2. Sommaire

Le marché vise à établir une offre à commandes principale et nationale (OCPN) pour l'achat des pneus et de chambres à air les véhicules militaires spécialisés, pneumatiques, sauf pour les pneus et les chambres à air pour avions, les pneus de poursuite et les pneus commerciaux en accord avec l'annexe A - Rabais sur la liste des prix publiée, l'annexe B - Prix, l'annexe C - Liste de points de distribution, et Annexe D - Rapports d'utilisation.

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HS-12MILT/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs626E60HS-12MILT

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs626

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E60HS-12MILT

3. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (02/03/12) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

1.1 Clauses du guide des CCUA

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements

techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Offre financière

La proposition financière devra être conforme aux exigences établies à l'annexe A - Rabais sur les prix suggérés, et à l'annexe B - Prix.

L'offrant doit proposer des prix, des taux fermes ou les deux qui s'appliqueront pour toute la période de l'offre à commandes.

1.1 Clause du guide des CCUA

Référence de CCUA	Titre	Date
C3011T	Fluctuation du taux de change	11/01/10

1.2 Paiement par carte pour parc automobile du gouvernement du Canada

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) les cartes pour parc automobile du gouvernement du Canada seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.
- b) les cartes pour parc automobile du gouvernement du Canada ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte pour parc automobile du gouvernement du Canada.

L'acceptation du paiement par carte pour parc automobile du gouvernement du Canada des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations et renseignements supplémentaires

1. Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

2. Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants:

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HS-12MILT/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs626

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HS-12MILT

File No. - N° du dossier

hs626E60HS-12MILT

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2.1 Délai d'approvisionnement pour la livraison

Les délais d'approvisionnement normaux sont:

Délais d'approvisionnement:(à être nsérer par TPSGC)

2.2 Représentant de l'offrant

Le Canada demande que les offrants fournissent les renseignements suivants :

Renseignements généraux

Nom du représentant : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur : _____

Courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur : _____

Courriel : _____

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les offrans doivent compléter l'annexe C - Liste de points de distribution avant l'émission de l'offre à commandes.

Les offrans doivent:

Avoir un réseau de distribution de points de distribution canadiens constitué mais non limités de revendeurs autorisés ou de points de vente lui appartenant, à partir desquels les pneus peuvent être commandés et avoir un bureau central de facturation. Une liste de tous ses points de vente au Canada (en version papier et version électronique) doit être fournie avant l'émission de l'offre à commandes (voir l'annexe C - Liste de points de distribution).

Les offrans devraient:

Décrire comment il prévoit pouvoir fournir les pneus spécialisés normalement non disponibles à travers les points de distribution canadiens (c.-à-d. les pneus spécialisés qui sont disponibles seulement sur commande auprès de leurs fabricants).

1.2 Évaluation financière

La proposition financière devra être conforme aux exigences établies à l'annexe A - Rabais sur la liste des prix publiée et à l'annexe B - Prix.

Les prix proposés devront être fermes et être exprimés en devises canadiennes, FCA aux points de distribution du fournisseur, Incoterms 2000, tous droits de douanes canadiens et toutes taxes d'accises comprises, taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée en sus, les frais environnementaux, les frais d'élimination et/ou les frais supplémentaires provinciales pour la gestion des pneus en sus.

Le soumissionnaire devra joindre à sa proposition une liste des prix et des rabais applicables pour les pneus, en version papier, ainsi qu'une liste de ces mêmes prix et rabais, version électronique, dans les **sept (7) jours** suivant l'émission de l'offre à commandes (voir l'annexe B - Prix).

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HS-12MILT/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs626E60HS-12MILT

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs626

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HS-12MILT

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offre à commandes pour être déclarée recevable.

Toute offre recevable sera recommandée pour l'émission de l'offre à commandes.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'une offre à commandes soit émise, les offrants doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une offre non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations faites par les offrants pendant la période d'évaluation des offres (avant l'émission de l'offre à commandes) et après l'émission de l'offre à commandes. Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les offrants respectent les attestations avant l'émission de l'offre à commandes. L'offre sera déclarée non recevable si on constate que l'offrant a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires du responsable de l'offre à commandes aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

1. Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérés ci-dessous devraient être fournies avec l'offre mais elles peuvent être remplies et fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie ou fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

1.1 Programme de contrats fédéraux - 200 000 \$ ou plus

1. En vertu du Programme de contrats fédéraux (PCF), certains fournisseurs, y compris un fournisseur qui est membre d'une coentreprise, soumissionnant pour des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur de 200 000 \$ ou plus (incluant toutes les taxes applicables) doivent s'engager officiellement à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Il s'agit d'une condition préalable à l'émission d'une offre à commandes. Si l'offrant, ou, si l'offrant est une coentreprise et qu'un membre de la coentreprise, est assujéti au PCF, la preuve de son engagement doit être fournie avant l'émission de l'offre à commandes.

Les fournisseurs qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non conformité ou ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif de moins de 100 employés. Toute offre présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une offre présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

2. Si l'offrant n'est pas visé par les exceptions énumérées aux paragraphes 3.a) ou b) ci-dessous, ou qu'il n'a pas de numéro d'attestation valide confirmant son adhésion au PCF, il doit télécopier (819-953-8768) un exemplaire signé du formulaire LAB 1168, Attestation d'engagement pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi, à la Direction générale du travail de RHDCC.

3. L'offrant, ou, si l'offrant est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

L'offrant ou le membre de la coentreprise :

- a) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés permanents à temps plein ou à temps partiel, ou des employés temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
- c) est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de plus de 100 employés permanents à temps plein ou à temps partiel, ou des employés temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus. Dans ce cas, une attestation d'engagement dûment signée est jointe;
- d) est assujetti au PCF et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : _____ (c.-à-d. qu'il n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC).

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

1.2 Attestation de conformité

Par les présentes, nous certifions que les pneus, chambres à air et les services connexes seront fournis en accord avec les normes de sécurité des véhicules automobiles.

Signature du personnel autorisé

date

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HS-12MILT/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs626

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HS-12MILT

File No. - N° du dossier

hs626E60HS-12MILT

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET EXIGENCES FINANCIÈRES

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigences relatives à la sécurité.

2. Capacité financière

Clause du guide des CCUA M9033T(16/05/11) Capacité financière

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

L'offrant offre de fournir des pneus et des chambres à air commerciaux, pneumatiques, sauf pour les pneus et les chambres à air pour aéronefs et les véhicules militaires spécialisés, et les pneus de poursuite en accord avec l'annexe A - Rabais sur la liste des prix publiée, et à l'annexe B - Prix, l'annexe C - Liste de points de distribution, et Annexe D - Rapports d'utilisation.

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

2005 (02/03/12), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

2.2 Rapports d'utilisation périodique - offres à commandes

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe D - Rapports d'utilisation. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;

Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;

Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;

Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les dix (10) jours civils suivant la fin de la période de référence.

3. Durée de l'offre à commandes

3.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées à partir du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013.

4. Responsables

4.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Carolle Authier

Spécialiste en approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers

Division "HS"

Place du Portage, Phase III, 7B1

11, rue Laurier

Gatineau (Québec)

K1A 0S5

Téléphone : 819-956-3961

Télécopieur : 819-956-5227

Courriel : carolle.authier@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, l'autorité de l'offre à commandes est responsable de toutes questions contractuelles liées aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par l'utilisateur désigné.

4.2 Représentant de l'offrant

Renseignements généraux

Nom du représentant : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur : _____

Courriel : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HS-12MILT/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs626

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HS-12MILT

File No. - N° du dossier

hs626E60HS-12MILT

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Suivi de la livraison

Nom : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur : _____

Courriel : _____

4.2 Représentant de l'offrant

Renseignements généraux

Nom du représentant : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur : _____

Courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur : _____

Courriel : _____

5. Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R., 1985, ch. F-11.

6. Procédures pour les commandes

Le formulaire **PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes**, doit être utilisé lors du placement d'une commande ou en utilisant les cartes pour parc automobile du gouvernement du Canada distribué par TPSGC sous une offre à commande nationale séparée, qui sera émise au concessionnaire et/ou au point de vente local. La commande sera faite au nom de l'entrepreneur, aux soins du concessionnaire ou du point de vente local.

L'utilisateur identifié autorisé à passer des commandes contre l'offre à commande doit commander du fournisseur offrant le prix le plus avantageux à moins que les conditions suivantes s'appliquent:

Lorsque un mélange de type ou grandeurs pourrait affecter la sécurité ou soulever des craintes au niveau de la sécurité;

Le fournisseur offrant le meilleur prix ne puisse pas rencontrer les exigences du client à cause d'un bris de stock;

Si le concessionnaire et/ou sous-traitants offrant le meilleur prix est situé à plus de cinquante (50) kilomètres du client - cela ne s'applique que lorsque l'installation des pneus est requise;

Lorsque la consommation d'essence sera réduite par l'utilisation des pneus identifiés par le symbole Ecologo.

Réapprovisionnement du stock d'entrepôt.

7. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par l'utilisateur désigné par l'entremise du formulaire **PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes** ou en utilisant les cartes pour parc automobile du gouvernement du Canada distribué par TPSGC sous une offre à commande nationale séparée.

8. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes **ne doivent pas dépasser 40,000.00\$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée, les frais environnementaux, les frais d'élimination et/ou les frais supplémentaires provinciaux pour la gestion des pneus inclus).**

9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) 2005 (02/03/12), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) 2030 (02/03/12), Conditions générales - besoins plus complexes de biens;
- e) l'annexe A - Rabais sur la liste des prix publiée;
- f) l'annexe B - Prix;
- g) l'annexe C - Liste de points de distribution;
- h) l'annexe D - Rapports d'utilisation;
- i) l'offre de l'offrant datée du _____ .

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HS-12MILT/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs626E60HS-12MILT

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs626

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HS-12MILT

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

10. Attestations

10.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

11. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2030 (02/03/12), Conditions générales - besoins plus complexes de biens, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

La livraison doit se faire dans un délai de (**à être insérer par TPSGC**) jours civils à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

4. Paiement

4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix fermes, en dollars Canadiens, FCA franco-transporteur à l'établissement canadien de l'entrepreneur ou au point de distribution canadien de l'entrepreneur selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises, s'il y a lieu, la taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée en sus, les frais environnementaux, les frais d'élimination et/ou les frais supplémentaires provinciales pour la gestion des pneus en sus.

4.2 Clauses du guide des CCUA

Référence des CCUA	Titre	Date
C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	30/11/07
C6000C	Limite de prix	16/05/11
H1001C	Paiements Multiples	12/05/08

4.3 Paiement par carte de crédit

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : (à être insérer par TPSGC)

5. Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

a) L'original et un (1) exemplaire doivent être acheminés au consignataire pour certification et paiement;

6. Clauses du guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
A9006C	Contrat de défense (pour DND seulement)	12/05/08
C2800C	Cote de priorité	16/05/11
C2801C	Cote de priorité - entrepreneurs établis au Canada	16/05/11
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	12/12/08
D5545C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C) (pour DND seulement)	11/01/10
D6010C	Palettisation	30/11/07
D9002C	Ensembles incomplets	30/11/07
G1005C	Assurances	12/05/08
W0002D	Livraisons à effectuer en dehors d'une ZPRTG	01/12/00

7. Instructions d'expédition

La livraison doit être FCA franco-transporteur à l'établissement canadien de l'entrepreneur ou au point de distribution canadien de l'entrepreneur selon les Incoterms 2000. Toute livraison autre que ce point de distribution sera sous l'entière responsabilité du consignataire.

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HS-12MILT/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs626E60HS-12MILT

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs626

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HS-12MILT

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE A - RABAIS SUR LA LISTE DES PRIX PUBLIÉE

<u>PNEU</u>	<u>% D'ESCOMPTE SUR LE PRIX DE DÉTAIL</u>
PNEUS POUR VOITURES DE TOURISTES	_____
PNEUS POUR VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS	_____
PNEUS POUR CAMIONS POIDS LOURD	_____
PNEUS HORS ROUTE	
-PNEUS POUR MATÉRIEL AGRICOLE	_____
-PNEUS POUR MACHINERIE AGRICOLE	_____
-PNEUS POUR GÉNIE CIVIL	_____
-PNEUS POUR NIVELEUSES	_____
-PNEUS POUR CHARGEUSES ET TRACTEURS	_____
-PNEUS POUR DÉBUSQUEUSES DE GRUMES	_____
-PNEUS INDUSTRIELS	_____
<u>AUTRE TYPE DE PNEUS</u>	
- _____	_____
- _____	_____
- _____	_____

***PRIÈRE D'INCLURE TOUT AUTRE PNEU OU TOUT AUTRE RENSEIGNEMENT SUR LES PNEUS OFFERTS.**

****DES DEMANDES DE RABAIS SUR VOLUME (DRV) PEUVENT ÊTRE DEMANDÉS POUR DE GRANDES QUANTITÉS DE PNEUS.**

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HS-12MILT/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HS-12MILT

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs626E60HS-12MILT

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs626

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE B - PRIX

<u>Marque de fabrique</u>	<u>Numéro de modèle</u>	<u>Prix de détail</u>	<u>Prix du gouvernement</u>
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

***TPS/TVH en sus!**

****Les frais environnementaux, les frais d'élimination et/ou les frais supplémentaires provinciales pour la gestion des pneus en sus.**

*****Des pneus pourront être ajoutés, discontinués et/ou remplacés à n'importe quel moment durant la période de l'offre à commandes.**

*******Prière de soumettre les renseignements demandés sur un chiffrier électronique (c'est-à-dire Excel) et d'inscrire tout renseignement qui semble nécessaire (c'est-à-dire de la grandeur du pneu, le numéro de modèle, etc.). (Aussi longtemps que les renseignements susmentionnés sont compris, toute modification au format est acceptable.)***

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HS-12MILT/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs626E60HS-12MILT

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs626

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HS-12MILT

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE C - LA LISTE DES POINTS DE DISTRIBUTION

****DOIT INCLURE: NOM, ADRESSE ET NUMÉRO DE TÉLÉPHONE.***

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60HS-12MILT/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs626E60HS-12MILT

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs626

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60HS-12MILT

ANNEXE D - RAPPORTS D'UTILISATION

Prière de soumettre les renseignements demandés sur un chiffrier (par exemple Excel, Lotus 123).

-Le chiffrier doit inclure les informations suivantes:

- la date de la commande

- le lieu de livraison

- le numéro de la commande subséquente

- indication si la commande subséquente a été place au besoin d'une carte de crédit

- le montant total de la commande subséquente de pneus, incluant les taxes applicables.



Task Authorization Autorisation de tâche

Contract Number - Numéro du contrat

Contractor's Name and Address - Nom et l'adresse de l'entrepreneur	Task Authorization (TA) No. - N° de l'autorisation de tâche (AT)
	Title of the task, if applicable - Titre de la tâche, s'il y a lieu
	Total Estimated Cost of Task (GST/HST extra) Coût total estimatif de la tâche (TPS/TVH en sus) \$

Security Requirements: This task includes security requirements
Exigences relatives à la sécurité : Cette tâche comprend des exigences relatives à la sécurité

No - Non Yes - Oui If YES, refer to the Security Requirements Checklist (SCRL) included in the Contract
Si OUI, voir la Liste de vérification des exigences relative à la sécurité (LVERS) dans le contrat



For Revision only - Aux fins de révision seulement

TA Revision Number, if applicable Numéro de révision de l'AT, s'il y a lieu	Total Estimated Cost of Task (GST/HST Extra) before the revision Coût total estimatif de la tâche (TPS/TVH en sus) avant la révision \$	Increase or Decrease (GST/HST Extra), as applicable Augmentation ou réduction (TPS/TVH en sus), s'il y a lieu \$
--	---	--

Start of the Work for a TA : Work cannot commence until a TA has been authorized in accordance with the conditions of the contract.

Début des travaux pour l'AT : Les travaux ne peuvent pas commencer avant que l'AT soit autorisée conformément au contrat.

1. Required Work: - Travaux requis :

A. Task Description of the Work required - Description de tâche des travaux requis	See Attached - Ci-joint <input type="checkbox"/>
B. Basis of Payment - Base de paiement	See Attached - Ci-joint <input type="checkbox"/>
C. Cost of Task - Coût de la tâche	See Attached - Ci-joint <input type="checkbox"/>
D. Method of Payment - Méthode de paiement	See Attached - Ci-joint <input type="checkbox"/>

Contract Number - Numéro du contrat

2. Authorization(s) - Autorisation(s)

By signing this TA, the authorized client and (or) the PWGSC Contracting Authority certify(ies) that the content of this TA is in accordance with the conditions of the contract.

En apposant sa signature sur l'AT, le client autorisé et (ou) l'autorité contractante de TPSGC atteste(nt) que le contenu de cette AT respecte les conditions du contrat.

The client's authorization limit is identified in the contract. When the value of a TA and its revisions is in excess of this limit, the TA must be forwarded to the PWGSC Contracting Authority for authorization.

La limite d'autorisation du client est précisée dans le contrat. Lorsque la valeur de l'AT et ses révisions dépasse cette limite, l'AT doit être transmise à l'autorité contractante de TPSGC pour autorisation.

Name and title of authorized client - Nom et titre du client autorisé à signer

Signature

Date

PWGSC Contracting Authority - Autorité contractante de TPSGC

Signature

Date

3. Contractor's Signature - Signature de l'entrepreneur

Name and title of individual authorized - to sign for the Contractor
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom de l'entrepreneur

Signature

Date